

DÉCISION DU MAIRE N° 2025-028/CONSERVATOIRE

Objet : Manifestation Culturelle

8. Domaines de compétences par thèmes

8.9 Culture

Le Maire de la Ville de DENAIN

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu les propositions de la Commission Culturelle,

DECIDE

■ Article 1 :

La Ville de Denain organisera les manifestations suivantes :

- **Mercredi 26 mars 2025** à 18h00 : « *PERCUSSION DRUMS PROJECT TOUR* ». Concert proposé par l'équipe enseignante du conservatoire située au n° 6 rue de Villars 59220 DENAIN.
Théâtre – Gratuit.

- **Mardi 2 avril 2025** à 19h00: « *CONCERT DES ELEVES PIANO ET...* ». Concert proposé par une collaboration entre l'école de danse de Denain et les classes du conservatoire situé au n° 6 rue de Villars 59220 DENAIN.
Théâtre – Gratuit.

- **Mardi 6 mai 2025** à 19h00: « *PANTIN PANTINE* ». Concert proposé par une collaboration entre les élèves de l'école Patrick Roy et la classe formation musicale du conservatoire situé au n°6 rue de Villars 59220 DENAIN
Théâtre – Gratuit.

- **Mardi 13 mai 2025** à 19h00: « *BONJOUR MONSIEUR MATISSE* ». Concert proposé par une collaboration entre les élèves de l'école Voltaire et la classe projet du conservatoire situé au n° 6 rue de Villars 59220 DENAIN.
Théâtre – Gratuit

- **Mercredi 2 juillet 2025** à 19h00: « *SHOW DES MUSIQUES ACTUELLES* ». Concert proposé par les classes des groupes des musiques actuelles du conservatoire située au n°6 rue de Villars 59220 DENAIN.
Théâtre – Gratuit.

- **Jeudi 3 juillet 2025** à 20h00: « *SAUTRAME DU CONSERVATOIRE* ». Pièces de théâtre proposées par les classes adultes du conservatoire située au n°6 rue de Villars 59220 DENAIN.
Théâtre – Gratuit.

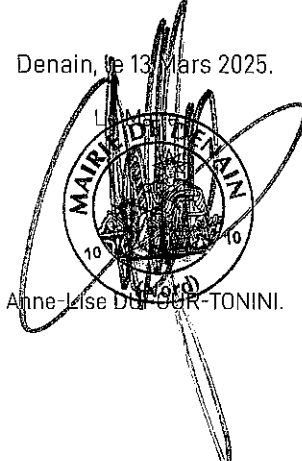
■ Article 2 :

Les contrats ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire seront signés par mes soins.

■ Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039 - 59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

Denain, le 13 Mars 2025.


Anne-Lise DUBOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-rendu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....